

MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2009

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), mardi le 8 SEPTEMBRE 2009 à 19 h 30,

Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. André Poulin, M. Gaston Cloutier, M. Serge Gilbert et M. Jean-Guy Marois, formant quorum.

Le siège de conseiller no. 2 est vacant.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. Ouverture de la réunion à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2009-277

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient ajoutés :

19.1 Présentation du rapport de la situation financière au 8 septembre 2009

26.1 M. Jean-Robert Turcotte – Projet d'acquisition de terrain présenté à la C.P.T.A.Q.

26.2 Travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

26.3 Facture pour réparation de fil électrique – chemin Galson

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009

2009-278

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Marois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2009

2009-279

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2009 soit adopté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Suivi des résolutions

4.1 Réception des Bourses Reconnaissances

Madame Gagné, mairesse, donne un compte rendu sur la réception tenue précédemment concernant la remise des Bourses Reconnaissances aux finissants ayant obtenu leur diplôme du Ministère de l'Éducation et résidents de Lingwick.

4.2 Taxe d'accise – Approbation du MAMROT et travaux par le vérificateur

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé la reddition de comptes transmise le 24 août 2009.

Le vérificateur est venu le 3 septembre pour la vérification des comptes et faire le rapport qui sera transmis au Ministère pour finaliser le dossier ce qui nous permettra de recevoir les sommes dues.

4.3 Travaux de voirie

. Travaux sur le Chemin North Hill :

Les travaux ont été réalisés du 8 au 13 août dernier. Le coût total des travaux incluant les taxes s'élève à 24 848,51 \$ en plus des frais reliés

aux employés municipaux, les camions de la municipalité et le bénévolat effectué par le conseiller Marcel Guillemette.

Une facture de Bell pourrait s'ajouter suite au déménagement d'une boîte de relais et l'ajout d'approximativement à 103 mètres de câble souterrain.

. Creusage de fossés :

Les travaux de creusage des fossés sont terminés, soit :

Chemin Bourque : ½ km de chaque côté

Rang des Pointes : 1 côté opposé à la rivière sur une distance approximativement de 305 mètres

. Lignage de l'asphalte; ces travaux ont été réalisés le 31 août 2009.

4.3 Vente des ponceaux usagés

La vente des ponceaux usagés a eu lieu tel que stipulé par la résolution 2009-264, le samedi 29 août dernier. Cette vente a rapporté la somme totale de 629 \$.

4.4 Luminaire intersection chemin North Hill

Hydro Québec est venu indiquer l'emplacement du futur poteau servant à l'installation du luminaire pour le chemin North Hill. Le poteau acheté par la municipalité sera installé au plus tard le 18 septembre prochain et par la suite les travaux seront effectués par l'électricien.

4.5 Camion citerne 2003

Madame Gagné, mairesse, explique qu'une rencontre entre les représentants du conseil municipal et la compagnie Héloc aura lieu, jeudi le 10 septembre à Joliette afin de discuter des possibilités de remédier aux insatisfactions envers le camion. Le directeur et directeur adjoint du service incendie ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière seront également présent.

5. Rapport du maire

Du 5 au 13 août visite presque à tous les jours sur le chantier des travaux dans les côtes du chemin North Hill

18 août rencontre avec des représentants du service incendie et les conseillers affectés au dossier incendie. Sujet les insatisfactions face au camion-citerne livré par Heloc

19 août réunion du conseil des maires à la MRC

24 août atelier et réunion spéciale au sujet du camion-citerne Heloc

27 août réunion au sujet du Transport collectif au CLD

28 août ouverture des soumissions pour vente vieux camion-citerne et sableuse

31 août Atelier du conseil

6. Rapport des comités

Le conseiller Guillemette indique les travaux réalisés sur le chemin North Hill.

Le conseiller Cloutier explique sa présence au centre communautaire lors des travaux de remplacement du réservoir à eau chaude.

Le conseiller Marois mentionne qu'il n'a pas eu de réunion au cours du dernier mois. Celui-ci explique la réparation qu'il a effectuée à un lavabo au 2^e étage du centre communautaire.

Remerciements pour la supervision des travaux effectués sur le chemin North Hill

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu d'adresser des remerciements au conseiller Guillemette concernant la supervision des travaux sur le chemin North Hill au cours des dernières semaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.1 Contremaître de voirie

Le contremaître répond aux demandes d'informations adressées par les membres du conseil concernant les lames pour les ailes de côtés, sens unique et la rétro-excavatrice.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

Monsieur Stéphane Bouffard, directeur du service incendie explique les essais routiers avec le camion citerne 2003, soit plus de 180 km et les interventions du 13 et 21 août dernier.

7. Résolution d'appui pour la FQM - Respect des schémas de couverture de risques

Attendu que les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

Attendu que l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la Loi sur la sécurité incendie qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

Attendu que le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une Loi sur la sécurité incendie et un règlement qui encadre la formation des pompiers;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Attendu que l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie institue l'École nationale des pompiers du Québec;

Attendu que les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

Attendu que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi;

Attendu que les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;

- Attendu que les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;
- Attendu que lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;
- Attendu que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;
- Attendu que ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 90 ont été déposés et seulement 47 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;
- Attendu que sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA¹ 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST², soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas quatre pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;
- Attendu que l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;
- Attendu que les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis qui sont différentes de celles utilisées au Québec;
- Attendu que les normes NFPA doivent servir de guide et doivent être adaptées aux réalités locales;
- Attendu que la norme NFPA 1500 est la norme guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;
- Attendu que la norme NFPA 1720 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;
- Attendu que quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;

- Attendu que les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;
- Attendu que la norme NFPA 1710 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de quatre pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;
- Attendu que la CSST³, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- Attendu que le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;
- Attendu que la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;
- Attendu que certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;
- Attendu que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;
- Attendu que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;
- Attendu qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

2009-281

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de demander au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie;

Il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations

ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie;

Il est résolu de demander au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures;

Il est résolu que cette résolution soit transmise immédiatement au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

¹ National Fire Protection Association

² Loi sur la santé et la sécurité du travail

³ Commission de la santé et de la sécurité du travail

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Modification de la résolution 2007-077 - Nouveaux arrivants

Attendu que le 5 mars 2007, le Canton de Lingwick a adopté une Politique de bienvenue aux nouveaux arrivants par la résolution 2007-077;

Attendu qu'il est essentiel de préciser la résolution 2007-077 afin d'inclure la définition du terme « Nouveaux arrivants »;

2009-282

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de modifier la résolution 2007-077 afin d'inclure une précision dans le but de définir le terme « Nouveaux arrivants », soit :

Nouveaux arrivants : Signifie :

• **Nouveaux locataires résidents :**

Personne et/ou son conjoint qui n'ont jamais résidé à Lingwick et qui doivent y être installés depuis au moins 6 mois.

• **Nouveaux propriétaires résidents :**

Personne et/ou son conjoint qui n'ont jamais résidé à Lingwick ou qui reviennent résider après une très longue période d'absence plus de 20 ans.

Le conseiller Cloutier vote contre.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

9. Renouvellement de bail du local à Premier Tech – M. Marcel Racine

ATTENDU que la municipalité loue actuellement un local au centre communautaire à la compagnie Premier Tech Technologies, que M. Marcel Racine de Bury occupe depuis près d'un an;

2009-283

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que le Canton de Lingwick accepte de renouveler le bail de location d'un petit local au deuxième étage de l'édifice au coût de 155 \$ par mois, soit une augmentation de 5 \$ mensuelle. Le locataire devra assumer les frais d'utilisation de lignes téléphoniques et Internet haute vitesse.

Les termes et conditions de cette location sont définis dans le bail préparé à cet effet.

Le locataire devra fournir une copie de sa police d'assurance à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Réception des soumissions – Vente de la vieille sableuse

Attendu l'adoption de la résolution 2009-269 adoptée le 3 août 2009 dans le but de mettre en vente par soumission la vieille sableuse;

Attendu que 4 soumissions ont été reçues dans les délais prévus :

Appel d'offres : Sableuse		28 août 2009	
	Nom des soumissionnaires		Montant
			soumissionné
1 -	Machinerie Denis Jacques inc.	St-Jean Baptiste	100,00 \$

SUITE SESSION DU 8 SEPTEMBRE 2009

10. Réception des soumissions – Vente de la vieille sableuse (suite)

2 -	Scim enr.	Cookshire-Eaton	501,00 \$
3 -	Roger Lafontaine	Piopolis	265,00 \$
4-	Gamex	St-Paul-de-l'Île- aux Noix	800,00 \$

2009-284

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Poulin et résolu d'accepter la soumission de Gamex (St-Paul-de-l'Île-aux Noix) au montant de 800 \$ pour la sableuse usagée vendue telle quelle et dans l'état actuel, sans aucune garantie et sans aucune responsabilité. Ces ventes sont faites sans garantie légale ou conventionnelle.

La compagnie Gamex devra prendre possession de la sableuse au plus tard le 15 octobre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Achats et/ou réparations des machineries

2009-285

11.1 Rétro-excavatrice : réparations de fuites d'huile de frein

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de faire effectuer des travaux de réparation des fuites d'huile à frein de la rétro-excavatrice, chez le Centre Agricole Expert inc. (Lingwick)

10 hrs de travail 600 \$

20 l d'huile Duratran 73 \$

Kit o-ring brake 70 \$

Huile pour frein 20 \$

pour un montant approximatif de 763 \$ plus taxes 861,24\$ incluant les pièces citées et la main d'oeuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-286

11.1 Rétro-excavatrice : Achat de couteaux

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu d'effectuer l'achat de 2 couteaux pour la rétro-excavatrice auprès de la compagnie Le Groupe J.S.V. aux coûts de 146,95 \$ chacun sans les taxes, pour un montant total de 331,74 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 Lames pour charrues et ailes de côtés

Le dossier est reporté au prochain atelier.

12. Travaux de voirie

12.1 Location de pelle mécanique pour les travaux au Chemin de la Montagne Rouge – Abaissement de la butte et réserve d’abrasif

2009-287

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu de réserver la pelle mécanique de marque « Volvo 210 », conduite par monsieur Grenier, employé de la compagnie Léo Barolet de Weedon au tarif horaire de 120 \$ /heure plus les taxes pour les travaux sur le chemin de la Montagne Rouge afin d’enlever la butte juste avant le numéro civique 16.

Il est également proposé que la pelle mécanique fasse des travaux pour relevé en pyramide la réserve de sable et d’abrasif pour l’entretien des chemins d’hiver au garage municipal.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Location de marteau hydraulique

2009-288

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de procéder à la location d’une pelle mécanique avec marteau hydraulique si nécessaire de la compagnie Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc. de East Angus au taux horaire de 310 \$ de l’heure plus les taxes et

des frais de 125 \$ plus les taxes pour chacun des déplacements lors des travaux sur le chemin de la Montagne Rouge.

Les travaux visent à défaire la butte et le matériel sera transporté par les camions de la municipalité. Un responsable de la municipalité avisera l’entrepreneur si nécessaire du début des travaux 24 heures à l’avance.

La municipalité se réserve le droit d’annuler le contrat en cours de travail si la qualité du travail ne satisfait pas les exigences demandées.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Chemin du Lac McGill – Travaux d’élargissement

2009-289

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Marois et résolu de réserver la pelle mécanique de marque « Volvo 140 », de la compagnie Léo Barolet de Weedon au tarif horaire de 105 \$ /heure plus les taxes pour les travaux sur le chemin du Lac McGill afin de procéder à l’élargissement des accotements des petits boutons sur cette section de la route. La chaussée, les accotements et les fossés ne doivent pas au total excéder 11,7 m de largeur.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Période de questions

Une citoyenne s’informe au sujet des problèmes et l’insatisfaction du conseil municipal envers le camion citerne 2003.

14. Pause santé de 20 h 28 à 20 h 40

15. Inspection des détecteurs de fumée

2009-290

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que les pompiers volontaires feront la visite des résidences du canton de Lingwick, afin de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée. Les visites doivent obligatoirement être effectuées par équipe de deux pompiers volontaires et un montant de 5 \$ est attribué à l’équipe pour chacune des résidences visitées plus les frais de déplacement. Des piles seront achetées pour remplacement, s’il y a lieu, pour un montant maximal de 50 \$. Les pompiers doivent s’assurer du fonctionnement de l’avertisseur de fumée et présenteront un formulaire à l’occupant de chaque résidence afin que celui-ci approuve par sa signature le fonctionnement ou non. Advenant qu’un citoyen refuse la visite

des pompiers, une note sera indiquée sur le formulaire. Les visites auront lieu vers le 10 octobre prochain et un avis sera diffusé dans Le Reflet, cet avis sera transmis aussi aux responsables du Territoire MAR-RIN.

**Le conseiller Cloutier refuse.
ADOPTÉ SUR MAJORITÉ**

Madame Gagné, mairesse, déclare qu'elle n'a aucun lien financier avec les soumissionnaires ayant déposé une offre pour le camion citerne 1985, mais qu'elle préfère se retirer de son siège pour présider la séance concernant le point suivant car son frère a déposé une soumission.

Monsieur Jean-Guy Marois, maire suppléant, préside la séance pour le point suivant.

16. Réception des soumissions – Vente du camion citerne 1985

Attendu l'adoption de la résolution 2009-269 adoptée le 3 août 2009 dans le but de mettre en vente par soumission le camion citerne 1985;

Attendu que 6 soumissions ont été reçues dans les délais prévus :

Appel d'offres : Camion citerne 1985			
	Nom des soumissionnaires		Montant
			soumissionné
1 -	Machinerie Denis Jacques inc.	St-Jean Baptiste	2 076,00 \$
2 -	Automobiles & Therrien inc.	St-Jean-sur-Richelieu	5 179,00 \$
3 -	Scim enr.	Cookshire-Eaton	5 101,00 \$
4 -	Renaud Gagné	Lingwick	5 351,51 \$
5 -	Roger Lafontaine	Piopolis	4 580,00 \$
6 -	Gamex	St-Paul-de-l'Île-aux-Noix	2 655,00 \$

2009-291

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'accepter la soumission de Renaud Gagné (Lingwick) au montant de 5 351,51 \$ pour le camion citerne 1985 vendu tel quel et dans l'état actuel, sans aucune garantie et sans aucune responsabilité. Ces ventes sont faites sans garantie légale ou conventionnelle.

Les frais d'immatriculation, de transfert et tout autre frais sont à la charge de l'acheteur.

Monsieur Renaud Gagné devra prendre possession du camion citerne 1985 au plus tard le 30 septembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Achat de 3 combinaisons de protection incendie

2009-292

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu de faire l'acquisition de « Bunker », pour les pompiers Stéphane Bouffard, Sylvio Bourque et Frédérick Ward afin de remplacer leurs « Bunkers » actuels qui sont désuets.

Ces achats seront faits auprès de la compagnie CMP Mayer, au coût de 1 050 \$ chacun sans les taxes pour un montant total de 3 555,56 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. Sentinelles pour éclairage de la borne sèche – Donald Rousseau

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu de retenir les services de la compagnie JC Bibeau Électrique de East Angus dans le but de faire l'achat de l'installation d'une sentinelle avec interrupteur pour la borne sèche du service incendie, située sur le terrain de M. Donald Rousseau.

Les coûts des travaux sont estimés à 950 \$ sans les taxes.

M. Rousseau est prêt à fournir au besoin l'électricité gratuitement pour cette sentinelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. Adoption des comptes pour la suite du mois d'août 2009 et comptes courants**Liste des chèques émis au cours du mois d'août**

11713	Soc. D'agriculture Comté de Compton	Résolution 2009-260	100,00 \$
11714	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : Serv. Inc. :location Téléavertisseurs	80,30 \$
11715	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 1-8-2009	200,00 \$
11716	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec - Éclairage public	204,79 \$
11717	Heloc	Camion citerne 2003	99 939,52 \$
11718	Heloc	Camion citerne : lumières	6 953,10 \$
11719	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 8-8-2009	200,00 \$
11720	Polard-Boisvert, Geneviève	Signaleur ch. North Hill, sem. Finis. 8-8-2009	160,32 \$
11721	B. Provencher, Mylène	Signaleur ch. North Hill, sem. Finis. 8-8-2009	160,32 \$
11722	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : bureau - télécopieur : 90,93 \$ Garage municipal : 90,14 \$	181,07 \$
11723	Poulin Guillaume	Signaleur ch. North Hill, sem. Finis. 15-8-2009	91,86 \$
11724	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 15-8-2009	200,00 \$
11725	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 22-8-2009	200,00 \$
11726	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : Centre com. : 353,58 \$ Terrain de jeux : 91,74 \$	445,32 \$
11727	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Telus : site web	11,23 \$
11728	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 29-8-2009	200,00 \$
11729	Bourque Michel	Serv. Inc. : pratique, intervention, vérification, essais routiers	74,49 \$
11730	Bouffard Stéphane	Serv. Inc. : pratique, intervention, vérification, camion 1985	165,87 \$
11731	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : pratique, vérification, essais routiers	114,97 \$
11732	Corriveau Martin	Serv. Inc. : intervention	13,91 \$
11733	Gaillard Benoît	Serv. Inc. : intervention	13,91 \$
11734	Lapointe Josée	Serv. Inc. : intervention, camion 2003	90,38 \$
11735	Morin Claude	Serv. Inc. : pratique, intervention,	83,43 \$
11736	Rousseau Alain	Serv. Inc. : pratique, intervention, essais routiers	97,34 \$
11737	Rousseau Jacques	Serv. Inc. : intervention	13,91 \$
11738	Rousseau, Mathieu	Serv. Inc. : intervention et vérification	48,67 \$
11739	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur : août 2009	3 702,19 \$

Remboursement de prêt à terme

17/08/2009

Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005 1 941,83 \$

Dépôt direct - Employés permanents

Salaire : du 01/08/09 au 31/08/09

Dépôt direct 9 449,18 \$

Liste des chèques émis 8 septembre 2009

Annulé	11740 Bouffard Andréanne	Bourse Reconnaissance aux finissants	200,00 \$
Annulé	11741 Pelchat Catherine	Bourse Reconnaissance aux finissants	200,00 \$
	11742 Poulin Audrey	Bourse Reconnaissance aux finissants	200,00 \$
	11743 Rousseau Mathieu	Bourse Reconnaissance aux finissants	200,00 \$
	11744 Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité - Serv. Inc. : Location Téléavertisseurs	116,27 \$
	11745 Cloutier Gaston	Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	621,67 \$
	11746 Gagné Céline	Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	1 554,34 \$
	11747 Gilbert Serge	Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	591,81 \$
	11748 Guillemette Marcel	Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	1 154,88 \$
	11749 Marois Jean-Guy	Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	621,67 \$
	11750 Poulin André	Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	591,81 \$
	11751 Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : éclairage public	187,41 \$
	11752 Infotech	Mise à jour logiciel d'élection et poste additionnel	1 563,32 \$
	11753 Chauffage Robert Verret	Voirie : diesel	2 635,30 \$
	11754 Pétroles Sherbrooke	Centre com. : chauffe eau	986,53 \$
	11755 M.R.C. Haut-St-François	Site enfouissement - Juillet 2009 et Redevance	919,87 \$
	11756 Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Camion 92 : joint et pièces	178,65 \$
	11757 Quincaillerie N.S. Girard	Chemin North Hill : peinture de marquage : 60,95 \$ Place : cadenas et clés : 18,60 \$ Centre com. : tige flotte : 5,41 \$	84,96 \$
	11758 Le Haut St-François	Annonce : vente camion citerne et sableuse	22,03 \$
	11759 Dubé Équipement de Bureau inc.	2 caisses de papier et crédit pour cartouche imprimante	102,61 \$
	11760 Communication Plus	Voirie : location radios	101,58 \$
	11761 Bourque Sylvio	Serv, incendie : remboursement piles et gants	33,62 \$
	11762 La Tribune	Annonce : vente camion citerne et sableuse	142,22 \$
	11763 Signalisation de l'Estrie	Panneaux pour ponceaux, cônes, drap.	1 410,16 \$
	11764 Dura-Lignes inc.	Travaux de lignage de l'asphalte	3 613,30 \$
	11765 Société Coop. Weedon	Centre comm. : bardeaux asphalte, semences, ampoules, ch. North Hill : semences	211,57 \$
	11766 Labbé Benoît	Ch. North Hill et Fontainebleau : gravier	726,92 \$
	11767 Groupe Déziel	Sableuse : 17 609,89 \$ Camion 97 : ressort, fil électrique : 629,45 \$ Camion 92 : réparation cylindre (boîte) : 1 043,99 \$	19 283,33 \$
	11768 Les Camions Inter Estrie inc.	Camion 97 : "booster" à frein	183,13 \$

11769	Les Bétons L. Barolet	Ch. North Hill : Pelle méc. : 9 007,43 \$ gravier : 8 911,21 \$	17 918,64 \$
11770	Me Claire Bouffard	Acte de vente : 13 parcelles : route 257	645,94 \$
11771	Les Const. Léo Barolet	Travaux de tamisage : 5 643,75 \$ Ch. North Hill : compacteur/bélier méc. 5 204,95 \$	10 848,70 \$
11772	Garage Remorquage Claude Morin	Voirie : réparation pneu	20,32 \$
11773	J.C. Bibeau Électrique	Lumière au pont couvert : 3 511,58 \$ Centre com. : branch. Chauffe eau : 331,53 \$	3 843,11 \$
11774	Services Sanitaires Denis Fortier	Août : Collecte récupération et déchets et conteneurs	2 940,27 \$
11775	Graymont	Ch. North Hill : granulats calcaire	169,36 \$
11776	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	3,00 \$
11777	L'Écho de Frontenac	Annonce : vente camion citerne et sableuse	91,43 \$
11778	Les Pneus Robert Bernard	Récupération pneus hors route : 888,98 \$ Retro-excavatrice : 2 pneus : 811,01 \$	1 699,99 \$
11779	Pièces d'Auto Angus	Voirie : graisse, lampe, dégraisseur	249,78 \$
11780	Équipement Strongco	Niveleuse : livre des pièces	175,62 \$
11781	Hewitt Équipement	Retro-excavatrice : attaches, joint, transport	132,20 \$
11782	Guillemette Marcel	Voirie : déplacements	139,20 \$
11783	Polard Monique	Déplac.: Sherbrooke :13/8/2009 et MRC : 25/08/2009	54,38 \$
11784	Cherbourg	Produits nettoyage	149,56 \$
11785	Fournier, Guy	Insp. Bât. : Déplacements	124,40 \$
11786	Bouchard Multi-Services	Ch. Bourque : coupage de branches	3 160,50 \$
11787	Gosselin Richard	Voirie : déplacements	24,40 \$
11788	Alsco Corp.	Buanderie	210,84 \$
11789	Garage Oscar Brochu	Retro-excavatrice : huile à frein	48,34 \$
11790	Montembeault Mikael	Journalier – Déplacements	103,20 \$
11791	Monty Coulombe	Dossier : MRC : facture pour matrice graphique	275,14 \$
11792	Jetté, Yves	Ch. North Hill : castors	150,00 \$
11793	Pelchat, Nancy	Bourse Reconnaissance aux finissants	200,00 \$
11794	Marché Bernadin	Bureau : timbres, eau javel, crème : 167,06 \$ Pelouse : essence, huile, couteaux : 160,63 \$ Voirie : Affiche : À vendre : 2,81 \$	330,50 \$
11795	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : garage municipal	204,44 \$
11796	Les Constructions Léo Barolet inc.	Creusage de fossés : location pelle	4 334,40 \$
11797	Les Pneus Robert Bernard	Voirie : 3 pneus rechap	585,14 \$
11798	Michelin Amérique du Nord (Canada)	Camion 97 : pneus	687,47 \$
11799	Signalisation de l'Estrie	Panneaux : interdiction chien, baignade à vos risques et poteaux, livraison	686,28 \$
11800	Montembeault Mickael	Déplacement - sem. Finis. 5-09-2009	18,80 \$
11801	Gagné Céline	Frais de déplacement	132,00 \$
		TOTAL:	213 934,22 \$

2009-294

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Marois et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 213 934,22 \$ moins les chèques numéros 11740 et 17741 qui sont annulés et l'ajout du compte suivant :

11802 JC Bibeau Électrique Réparation du fil : ch. Galson 201,71 \$
 Total : 213 735,93 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2009-09-08-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 213 735,93 \$.

19.1 Présentation du rapport de la situation financière au 8 septembre 2009

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque élu une copie de l'état des activités financières au 8 septembre 2009 et en fait la présentation. Les dépenses de fonctionnement et d'investissements totalisent un montant de 882 804,65 \$.

19. Engagement des dépenses pour le mois de septembre 2009

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste et média poste	125,00
02-130-00-331	Renouvellement : Nom de domaine pour Site web (2 ans)	34,00
02-130-00-670	Papeterie (caisses de papier)	75,00
Voirie		
02-300-00-633	Baril d'huile 15 W 40 (en vrac : 2,86 \$/ litre) : aucun frais de livraison	661,00
02-320-00-721	Ponceau plastique : 18 pouces diamètre X 20 pieds + transport : ch. de la Rivière	377,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100,00
Loisirs et culture		
02-701-50-310	Frais de déplacement Parc et terrain	125,00
02-701-50-631	Entretien des pelouses, essence et fourm.	200,00
ENGAGEMENT DE DÉPENSES SEPTEMBRE 2009 :		1 562,00 \$

2009-295

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Marois et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois De septembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois de septembre 2009

Certificat de crédit # 2009-09-08-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au montant total de 1 562 \$.

2009-296

21. Cartes supplémentaires des règlements d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu de procéder à l'achat de cartes et grilles supplémentaires se reportant aux nouveaux règlements d'urbanisme auprès de la MRC du Haut-St-François, selon les tarifs suivants :

. 4 plans à 30 \$ chacun;

- . 1 grille des usages et normes à 10 \$;
- . environ 45 minutes de traitement à 29 \$ de l'heure soit environ 21,75 \$ pour un total d'environ 151.75\$ par copie de règlement.
- . Préparation du CD des règlements : 0 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. Conférence de presse au Pont couvert – Programme Support à l'Action bénévole – 21/09/2009

Conférence de presse du programme Support à l'action bénévole aura lieu le 21 septembre à 10 heures au Pont couvert à Lingwick Cette conférence de presse sera le moment pour Madame Gonthier de nous rencontrer et de nous remettre le chèque de 1000\$.

22. Les Gais Lurons – Activités le 26 septembre 2009 et autorisation pour permis de boisson

2009-297

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu que la municipalité autorise le comité des loisirs de Lingwick, Les Gais Lurons à utiliser les lieux situés au centre communautaire pour l'accès aux salles de toilettes et la cabane de patinoire pour leur activité, samedi le 26 septembre 2009 et autorise la demande de permis après des autorités pour la vente de boisson.

Des personnes responsables devront être sur place afin d'assurer une surveillance adéquate et le nettoyage des lieux est sous leur responsabilité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23. Élections municipales 2009

La directrice générale et secrétaire-trésorière / Présidente d'élection donne certaines informations sur le processus des élections municipales 2009 :

. les déclarations de candidature seront acceptées : du 18 septembre 2009 au 1^{er} octobre 2009 : *du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30; ainsi que le 2 octobre 2009 de 9 h à 16 h 30;*

Les conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil ;

Sont inéligibles : les fonctionnaires ou employés de la municipalité ;

Sont éligibles : Les personnes qui fournissent à la municipalité leurs services pour combattre les incendies sur une base ponctuelle et qui sont communément désignés sous le nom de «pompiers volontaires».

Elle remercie les membres du conseil pour les 4 années travaillées avec eux.

24. Correspondance du maire et/ou de la secrétaire

La liste de la correspondance reçue est déposée.

25. Varia

**25.1 M. Jean-Robert Turcotte et Mme Charlotte Cayouette
Projet d'acquisition de terrain présenté à la C.P.T.A.Q.**

Demande d'une résolution d'appui au conseil de la Municipalité du Canton de Lingwick dans la demande de Monsieur Jean-Robert Turcotte et Madame Charlotte Cayouette à la C.P.T.A.Q. afin d'acquérir une partie du lot 6, rang F, Canton de Lingwick, d'une superficie de 2 750,9 m², contiguë à leur propriété actuelle, elle même d'une superficie de 5 000 m²

Considérant que la partie de terrain convoitée est contiguë au terrain des demandeurs;

Considérant que ladite partie de terrain se trouve séparée de la propriété totale de la venderesse par le chemin municipal (ch. Fontainebleau);

Considérant que le résultat de cet achat sera un remembrement avec la propriété actuelle des demandeurs;

Considérant que les propriétés ainsi touchées se situent toutes en zone RU - 11 de notre plan de zonage municipal;

Considérant que ladite zone RU – 11 se situe dans un secteur entièrement forestier;

Considérant que cet achat n’apportera aucune contrainte sur le secteur agricole de notre municipalité;

2009-298

Il est proposé par le conseiller Gilbert
Appuyé par le conseiller Poulin

Que le Canton de Lingwick appui la demande présentée par Monsieur Jean-Robert Turcotte et Madame Charlotte Cayouette auprès de la C.P.T.A.Q.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25.2 Travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Madame Gagné, mairesse, informe les membres du conseil qu’une vérification de certains dossiers et/ou permis émis par l’inspecteur en bâtiment et en environnement accuse un retard, un non suivi et que dans certains cas les règlements municipaux ne sont pas appliqués. Un avis sera émis à l’inspecteur en bâtiment et en environnement.

25.3 Facture pour réparation de fil électrique – chemin Galson

Le montant de 201,71 \$ représentant la facture de JC Bibeau concernant la réparation d’un fil électrique endommagé par un camion municipal sur le chemin Galson est accepté et les membres du conseil acceptent que ce montant soit ajouté à la liste des comptes présentée précédemment.

26. Période de questions

Le contremaître de voirie s’informe auprès des membres du conseil de la date prévue pour le début des travaux sur le chemin du Lac McGill.
Une citoyenne s’informe sur la largeur des routes incluant les fossés.

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2009-09-08-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

27. Levée de la session

2009-299

Il est proposé par le conseiller Cloutier que la levée de la session soit prononcée. Il est 21 h 25.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière